

DÉPARTEMENT
du Puy-de-Dôme.

COMMUNE de *Besse*

ARRONDISSEMENT

D'Issoire

CANTON

De Besse

N° *192*

du plan officiel



CONCESSION A PERPÉTUITÉ

(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

Nous, Maire de la commune de *Besse*

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 Juin 1794) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépultures dans les cimetières ;

Vu l'Ordonnance royale du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du *12 Juin 1894* fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures :

Vu la demande à nous présentée par M. *de Françoise Ribbes*

Demeurant à Besse

et tendant à obtenir la Concession perpétuelle de *Deux* mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder, à perpétuité *la sépulture de la D^e. Françoise Ribbes*

La Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du Receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de *Cent cinquante francs* dont *Cent francs* au profit de la commune et *cinquante francs* au profit des pauvres, le tout, conformément aux délibérations et arrêté précités.

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}.

Il est fait Concession, à perpétuité à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de *Deux*

MÈTRES SUPERFICIELS

de terrain, dans le cimetière de la commune de *Besse* pour y fonder *a perpétuité la sépulture de la D^e. Françoise Ribbes*

ci-dessus dénommé

1897

6.40
1.60
Reçu
Le receveur de l'enregistrement,
Maire

ART. 2.

Ladite concession est faite moyennant la somme de *Cent cinquante francs* dont celle de *Cent francs* sera versée immédiatement dans la caisse du receveur de cette commune, et celle de *Cinquante francs* sera également versée dans la caisse du bureau de bienfaisance.

ART. 3.

Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du Concessionnaire.

ART. 4.

Ampliations du présent arrêté seront adressées:
Audit Concessionnaire.
Au Receveur municipal et au trésorier du bureau de bienfaisance

Fait en Mairie, le *26 Juin* 1897

Pour copie conforme:

Le Maire, ABSENT,
L'ADJOINT,

[Signature]



EX